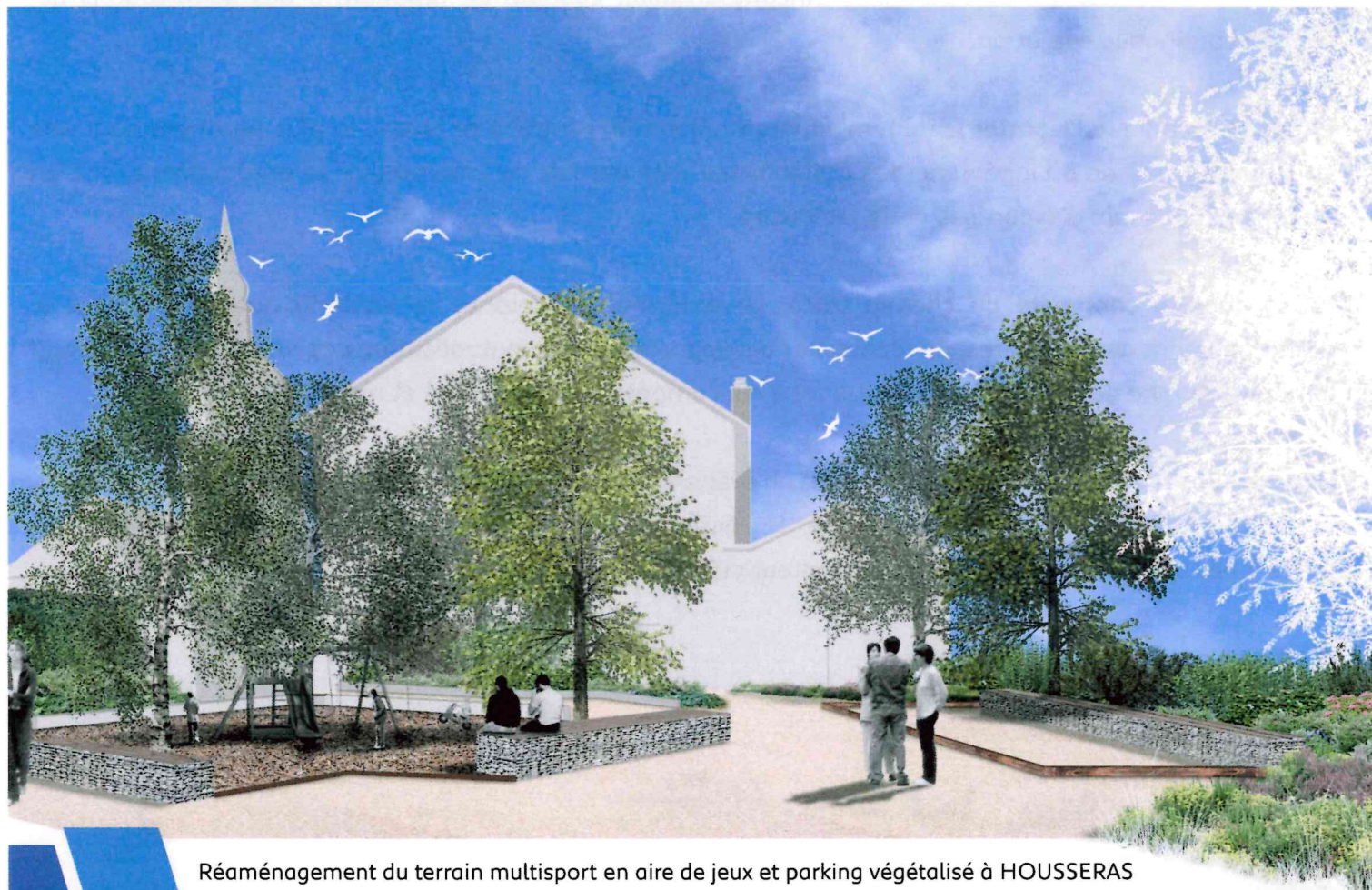




Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Réaménagement du terrain multisport en aire de jeux et parking végétalisé à HOUSSERAS

L'ACCOMPAGNEMENT, LA TECHNICITE ET  
L'EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

## MOT DU PRÉSIDENT



Crédit Photo: ©CD88-JL

Afin d'accompagner les élus et les agents des Collectivités des Vosges dans leurs missions, l'Agence Technique Départementale a été créée en 2014 par le Département des Vosges et l'Association des Maires.

Son objectif : leur fournir des outils performants et à coût optimisé pour les aider à gérer et développer leur territoire.

Cette structure, fruit d'une volonté politique, a très vite grandi grâce à l'engagement du Département, de l'ensemble des Communes et EPCI qui en sont membres, ainsi qu'à l'implication de ses agents. Elle s'est imposée aujourd'hui comme un outil incontournable, capable de répondre à des sollicitations qui

sont en continuelle évolution.

L'Agence Technique Départementale m'apparaît aujourd'hui comme le niveau le plus pertinent pour une structure de soutien à l'ingénierie des Collectivités. Elle permet de faire preuve de pragmatisme tout en renforçant le besoin d'expertises et de technicité.

Aussi, dans la continuité du chemin tracé, je réaffirme ma volonté de soutenir quotidiennement le développement des territoires, de rechercher les opportunités de mutualisation des moyens afin d'assurer la bonne marche de vos projets, en agissant avec compétences, proximité et réactivité.

En ce début d'année, qui s'annonce très riche en évènements, puisque nous fêterons ses dix ans d'expérience, je souhaite que l'ATD 88 puisse continuer les actions engagées en renforçant ses liens avec tous les partenaires territoriaux et ainsi rester un acteur clé de la chaîne de l'ingénierie locale.

Merci encore de votre confiance.

*Avec tout mon soutien.*

**François VANNSON**

Président de l'Agence Technique Départementale des Vosges

## LES MISSIONS DE L'ATD 88

L'Agence Technique Départementale des Vosges est un Etablissement Public Administratif (EPA) dont l'objet est d'apporter son expertise et un accompagnement personnalisé aux Communes et Intercommunalités pour leur problématique d'ingénierie ou leurs besoins d'assistance technique et administrative de leurs projets.

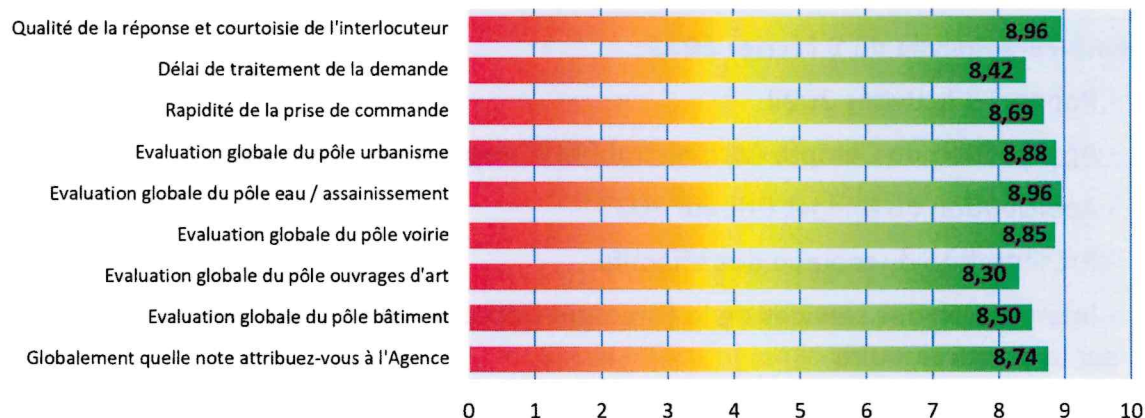
### LES CHIFFRES CLÉS

- 141** Sollicitations d'accompagnement dans les domaines de l'Eau, l'Assainissement, la Voirie, les Ouvrages d'Art et le Bâtiment
- 91** Marchés de travaux pour un montant d'environ 16,7 millions d'euros
- 32** Marchés de Maîtrise d'Œuvre pour un montant d'environ 2 millions d'euros
- 15** Suivis de Contrat d'Affermage
- 1** Renouvellement de Délégation de Service Public
- 12** Permissions de Voirie
- 25** Visites d'évaluations d'ouvrages d'art
- 19** Comptages routiers et mesures de vitesse
- 2 855** Actes d'Urbanisme instruits

## ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations proposées à nos adhérents et afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des Collectivités, une enquête de satisfaction a été réalisée mi- 2023.

Cette enquête a permis de mesurer le niveau de satisfaction des adhérents sur les services rendus, de connaître leurs attentes et les solutions à déployer sur de nouveaux domaines d'activités.



# LES RÉUNIONS DE LA GOUVERNANCE

Les différentes instances de l'ATD, autour de la Présidence exercée de droit par le Président du Conseil Départemental sont :

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Agence et en détermine la politique générale. Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et se prononce sur les comptes et le budget.



Assemblée Générale du 9 février 2023

### ● Assemblée générale du 9 février 2023

- Rapport d'Activités 2022
- Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022
- Approbation du Budget Primitif 2023
- Présentation du tableau des effectifs
- Intervention des services de la Direction Départementale des Territoires sur le décret tertiaire

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de 21 membres et prend toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations stratégiques.

## ● Les membres du Conseil d'Administration

**Président de l'ATD 88**  
**M. François VANNSON**  
Président du Conseil Départemental des Vosges



**Collège des Conseillers Départementaux**  
**Vice-Président : M. Guy SAUVAGE**  
Conseiller Départemental du canton de MIRECOURT



**Collège des Maires et Présidents d'EPCI**  
**Vice-Président : M. Jean-Luc HUEL**  
Maire de VELOTTE ET TATIGNÉCOURT

**M. Stéphane DEMANGE**

Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES VOSGES 2

**Mme Dominique HUMBERT**

Conseillère Départementale du canton de NEUFCHATEAU

**M. Simon LECLERC**

Conseiller Départemental du canton de NEUFCHATEAU

**Mme Dominique MARQUAIRE**

Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

**M. Dominique PEDUZZI**

Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

**M. Alain ROUSSEL**

Conseiller Départemental du canton de DARNEY

**M. Christian TARANTOLA**

Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

**M. Yannick VILLEMIN**

Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

**M. Thomas VINCENT**

Conseiller Départemental du canton du VAL D'AJOL

**Frédéric BALAUD**

Maire de LERRAIN

**Annie-Marie BARTH**

Maire de COMBRIMONT

**Joël BRESSON**

Maire de GIRONCOURT SUR VRAINE

**Jacques COTTEREAU**

Maire de REGNEVELLE

**Maryvonne CROUVEZIER**

Maire de LA BRESSE

**Yves DEVERNES**

Maire de DARNEY

**Jean-Claude DIDELOT**

Maire de LES VALLOIS

**Maurice HATIER**

Maire de NONVILLE

**Philippe PARADIS**

Adjoint au Maire de LEPANGES SUR VOLOGNE

## ● Conseil d'Administration du 12 mai 2023

- Création de 5 postes à l'ATD 88 correspondants aux mises à disposition du CD 88
- Mise en place des primes pour les futurs médaillés (20-30-35 et 40 ans)
- Présentation du questionnaire destiné à nos adhérents (décret tertiaire et autres domaines)

## ● Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

- Retrait de la délibération relative à la gratification des médailles du travail
- Retour sur le questionnaire adressé à nos adhérents en juin 2023
- Validation du Document Unique
- Réflexion sur les 10 ans de l'ATD 88 pour 2024

## ● Conseil d'Administration du 11 décembre 2023

- Bilan d'activités 2023
- Mandatement du CDG 88 lancement d'un nouveau contrat-groupe assurance statutaire 2025-2028
- Plan de formation 2024
- Débat sur les orientations budgétaires

## DÉVELOPPEMENT DE NOS PARTENARIATS

Afin de favoriser l'émergence des projets, l'Agence s'appuie sur l'expertise de ses agents connaissant les enjeux du territoire et présents au plus proche du terrain pour plus de réactivité et de d'efficacité. L'ATD poursuit également son partenariat avec d'autres acteurs de l'ingénierie territoriale tels que le SDEV, le SMIC, le CAUE, les services de l'Etat des Agences de l'eau...



### > Journée informatique du SMIC

le 2 juin 2023 à Chantraine

### > Assemblée Générale du C.A.U.E.

le 5 octobre 2023 à Provenchères les Darney

### > Assemblée Générale des Maires des Vosges

le 27 octobre 2023 à Epinal



## INFORMATIONS DIVERSES

### ● Site Internet

Le site internet est opérationnel depuis le 1er septembre 2022. Il est actualisé régulièrement par de nouvelles informations et propose des exemples d'accompagnements et de réalisations dans chacune de nos compétences.

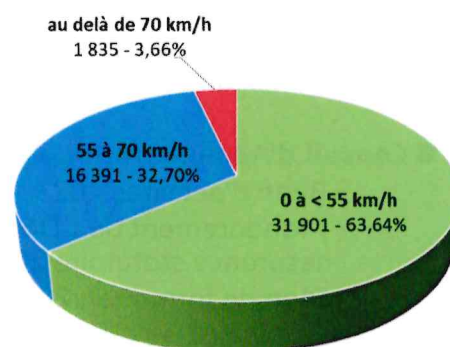
[www.atd88.fr](http://www.atd88.fr)

### ● Appareil de comptages et de mesures de vitesse

Suite à la prise de cette nouvelle compétence, en Assemblée Générale du 28 février 2022, l'Agence a acquis un premier appareil durant l'année 2022. Afin de faire face aux nombreuses sollicitations et pour répondre à des besoins ponctuels (mesures en phases tests : mise en place d'aménagements provisoires), un second appareil a été acquis au cours de l'année 2023.

Les mesures ainsi collectées sont ensuite retranscrites dans un rapport de comptages avec une analyse ainsi que d'éventuelles préconisations de dispositifs ou d'aménagements pour favoriser la compréhension et le respect de la réglementation.

Groupes de vitesses



## ● Action sociale

En matière de dispositifs d'action sociale, les mesures déployées par l'Agence Technique Départementale des Vosges en faveur de ses agents sont les suivantes :

- Une adhésion collective au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au travers d'une cotisation annuelle ouvrant droit à diverses prestations et avantages dans le domaine des loisirs, des vacances et en faveur de leurs enfants.
- Une adhésion de 90 € par an et par agent à l'Association Loisirs du Personnel du Conseil Départemental des Vosges (ALCD 88) pour permettre aux collaborateurs de bénéficier des actions portées par cette association.
- Une prise en charge réglementaire par l'employeur du coût des abonnements pour le personnel se rendant sur leur lieu de travail en transport en commun.
- Une participation de l'employeur aux mutuelles « Santé » ou « Prévoyance » de ses agents. Pour 2023, 10 agents ont bénéficié de ce dispositif.



Requalification de la traverse RN 66 – SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

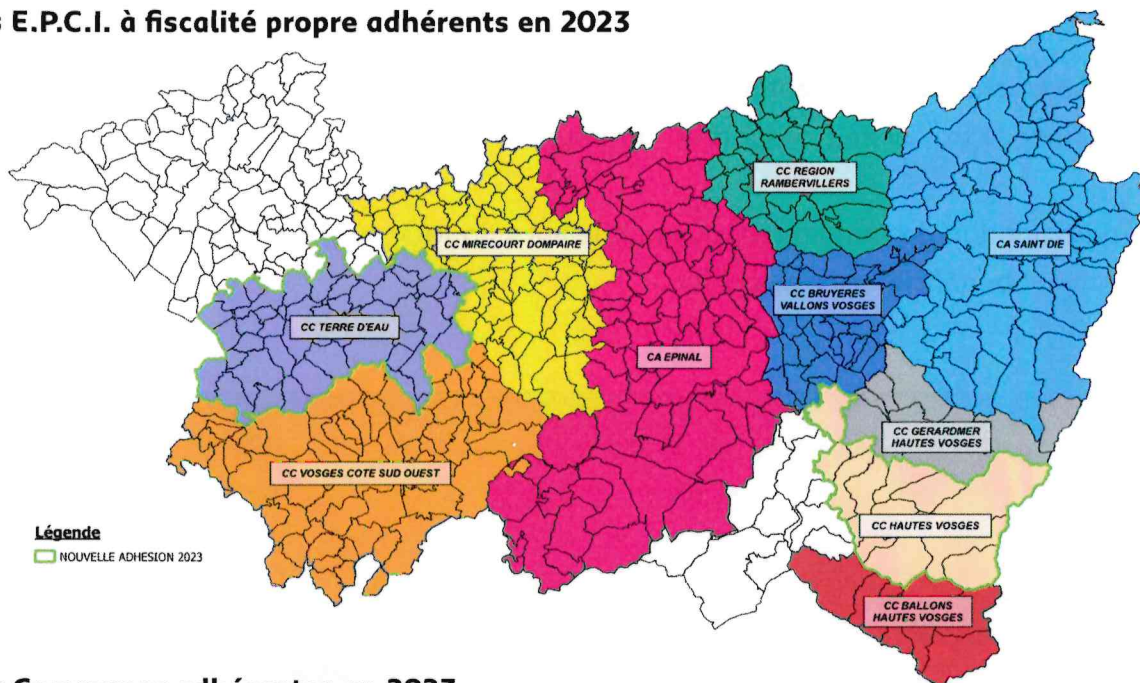
# ÉTATS DES ADHÉSIONS

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre adhérent continue d'augmenter notamment en raison de l'approche du transfert de la compétence Eau et Assainissement aux EPCI au 1er janvier 2026. Quelques Communes ont également adhéré courant 2023 confirmant ainsi l'utilité des services proposés par l'Agence.

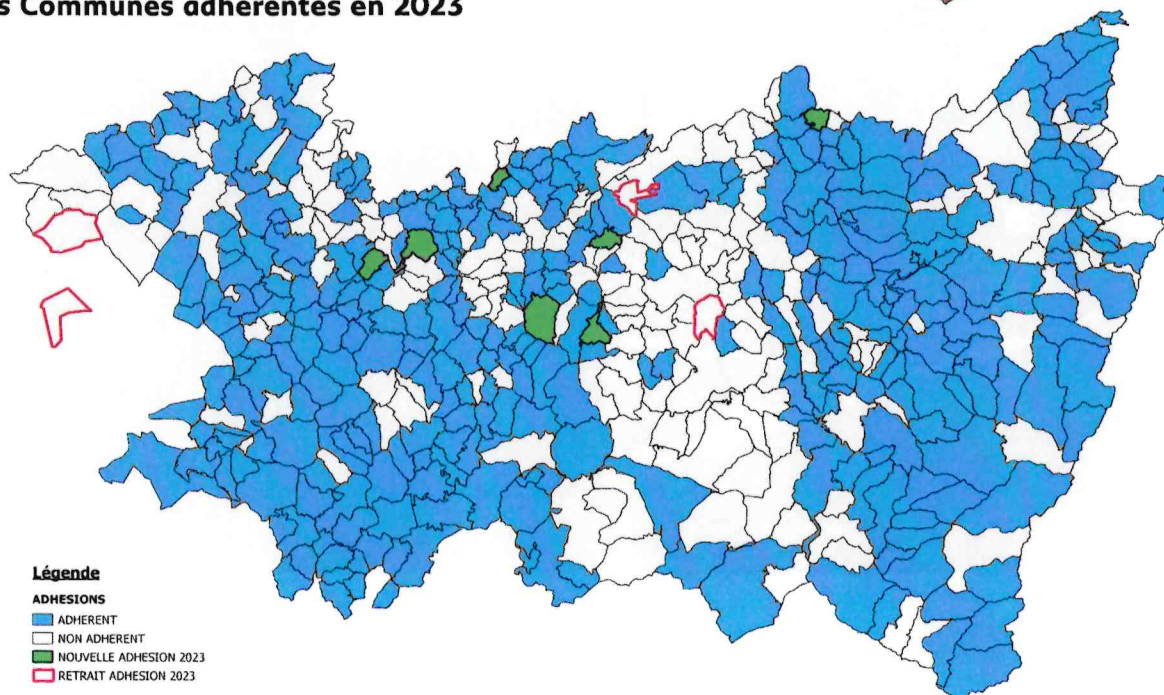
Au 31 décembre 2023, l'Agence totalise 369 collectivités adhérentes qui se répartissent comme suit :

- Le Département
- 336 Communes : représentants 201 768 habitants
- 22 Syndicats : représentants 97 075 habitants
- 10 E.P.C.I. : représentants 340 868 habitants

## Carte des E.P.C.I. à fiscalité propre adhérents en 2023



## Carte des Communes adhérentes en 2023





## ● Bâtiment :

Le contexte économique de l'année écoulée et la prise en compte des enjeux de réduction des consommations énergétiques auront fait de l'année 2023, une année pleine d'ambition et de sollicitations dans le domaine du bâtiment. Les Collectivités ont ainsi engagé de nombreux travaux de réhabilitation mais également de nombreux projets neufs à faible impact environnemental.

51 études en rénovations énergétiques ont été réalisées dont 34 relatives à des établissements scolaires représentant de fortes dépenses énergétiques pour les Collectivités Territoriales. 30 % de ces études ont données lieux à des travaux d'améliorations, d'autres sont en cours de concrétisations.

D'autres demandes d'assistances ont également été engagées sur les domaines de la rénovation des bâtiments comme la mise en accessibilité et la préservation du patrimoine ancien.

La volonté des Collectivités, de renforcer l'attractivité et le développement de leur territoire, c'est traduit par la conduite de 8 opérations de constructions d'ampleur significative pour la création de restauration scolaire, salle polyvalente, groupe scolaire, complexe sportif...

Tous ces projets ont pour ambition de construire des bâtiments économes en énergie favorisant le recours à des matériaux biosourcés de provenance locale dans la mesure du possible.

## ● Dispositif départemental RBMR (Reconquête du Bâti en Milieu Rural)

Dans le cadre de ce dispositif, l'ATD apporte un appui technique sur sollicitation du Chargé d'Opérations bâti dégradé territorialement compétent, de sa hiérarchie ou de l'Etat.

L'Agence participe également aux diverses instances de pilotage et technique mises en place dans le cadre de la gestion du dispositif (COFIL/COTECH).

L'intervention de l'ATD vise à apporter un éclairage technique sur un état bâtiminaire inquiétant en établissant, si besoin, un rapport technique factuel aussi bien sur les pathologies relevées que sur les mesures conservatoires et sécuritaires à mettre en place.

Cette démarche permet de rappeler les responsabilités de chacun et les risques afférents, de faciliter le dialogue entre les parties concernées et de faire émerger des solutions pour garantir la sécurité des personnes, préserver ou réhabiliter le patrimoine ancien.



Ancienne ferme Vosgienne - BATI-DEGRADE

## ● Eau et assainissement

Pour l'exercice 2023, comme pour les 8 derniers, l'activité de l'Agence Technique Départementale des Vosges, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif, reste élevée, régulière et reconnue, avec :

- 32 nouvelles sollicitations de collectivité sur des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, avec notamment le suivi des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté de Communes de GERARDMER HAUTES VOSGES et d'assainissement et d'eaux pluviales pour la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE des Vosges,
- Le renouvellement d'un contrat de concession pour l'exploitation du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux du Haut du Mont, et la réalisation d'une étude d'harmonisation tarifaire pour le service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- Le suivi et l'accompagnement, de 15 services publics d'eau et d'assainissement, dans la gestion technique et administrative de leurs contrats d'affermage,
- La gestion d'une veille juridique, financière et technique, auprès de nos Collectivités,
- L'accompagnement dans le suivi ou la réalisation des études de transfert de compétences eau et assainissement pour les Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, de Mirecourt-Dompaire, de la Région de Rambervillers, Terre d'Eau et des Vosges Côté Sud-Ouest, avec pour 2023 le rendu de la phase n° 1 de l'étude menée par l'ATD 88 pour le compte de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.



Construction d'une station de pompage – BELMONT-SUR-BUTTANT



## ● Voirie - Aménagements paysagers

La voirie et l'aménagement paysager constituent des enjeux majeurs en termes de mobilité, d'attractivité économique, de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Le patrimoine routier et les espaces publics nécessitent, tout en anticipant les besoins futurs, un entretien régulier adapté et des investissements qualitatifs pour en maîtriser les coûts de maintenance.

L'objectif étant de garantir des aménagements pérennes et responsables qui intègrent une notion environnementale pour limiter et faire face aux impacts du dérèglement climatique et à la dégradation de l'environnement (augmentation des températures, phénomènes météorologiques exceptionnels, perte de biodiversité, artificialisation des sols...).

En 2023, l'ATD a été sollicitée à 65 reprises (dont 19 comptages routiers) par ses adhérents dans le cadre de diagnostics de voirie, d'études de faisabilité ou dans la continuité de ces dernières à travers des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'Œuvre (MOE).

Les campagnes de comptages routiers ont permis de définir l'opportunité et la nature des aménagements pour préserver ou renforcer la sécurité des différents usagers de l'espace public.

Les opérations les plus nombreuses ont été l'accompagnement des adhérents pour la sécurisation de la traverse de communes, l'élaboration de campagnes d'entretien du patrimoine routier (renouvellement de couche de roulement), la mise en valeur de l'espace public (aire de jeux...) et la création d'itinéraires de déplacements doux. Afin de trouver un juste équilibre entre exigences économiques, environnementales, paysagères et réglementaires, l'Agence assiste ses adhérents pour favoriser l'élaboration des dossiers administratifs et l'octroi de l'ensemble des subventions mobilisables.

En complément de ces missions d'aménagements, l'ATD poursuit son assistance pour l'élaboration de permissions de voirie et des mises à jour de tableaux de classement de la voirie communale.



Aménagement de la petite They – THEY-SOUS-MONTFORT



Aménagement le long de la RD 6 – VILLE-SUR-ILLON



Réfection de la voirie communale – SENONGES

## ● Ouvrages d'Art:

En 2023, les sollicitations du pôle se sont multipliées, à la suite de la diffusion des carnets de santé des ouvrages issus du Programme National Ponts du CEREMA. Ce programme, outre le recensement du patrimoine communal, a dans de nombreux cas rappelé aux Maitres d'Ouvrage l'obligation qui leur appartient de surveiller, d'entretenir, et le cas échéant d'engager des réparations ou des reconstructions de ce patrimoine.

En 2023, l'ATD a réalisé 25 visites d'évaluation (ponts, passerelles et murs), et 8 études de faisabilité pour des projets de réparations de grandes ampleurs ou reconstructions.

La poursuite des marchés de maîtrise d'œuvre de 2022 s'est enrichie de 3 nouveaux marchés attribués courant 2023.

24 études préalables ont été lancées, auprès de bureaux d'études spécialisés, afin de réaliser des sondages géotechniques, des diagnostics de matériaux et de déterminer les états initiaux environnementaux. Ces études sont des points préalables indispensables aux demandes de subventions ou à la réalisation de travaux.

Fin 2023, le dépôt des demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du Département devrait permettre, courant 2024, de concrétiser les projets en cours après l'obtention des autorisations réglementaires.

Chaque Maitre d'Ouvrage demeure libre d'organiser suivant sa capacité financière et sa propre politique de gestion de son patrimoine la surveillance de ses ouvrages.

Selon les recommandations nationales, il est conseillé de renouveler les visites d'évaluation (par un personnel qualifié), à intervalle de trois ans. En 2024, les visites antérieures ou réalisées en 2021 devront être réactualisées.

La gestion d'un patrimoine sous-entend un contrôle régulier ; c'est pourquoi le pôle ambitionne, en 2024, de vous proposer une solution à la systématisation de la surveillance des ouvrages d'art communaux.



Visite d'évaluation – MARONCOURT



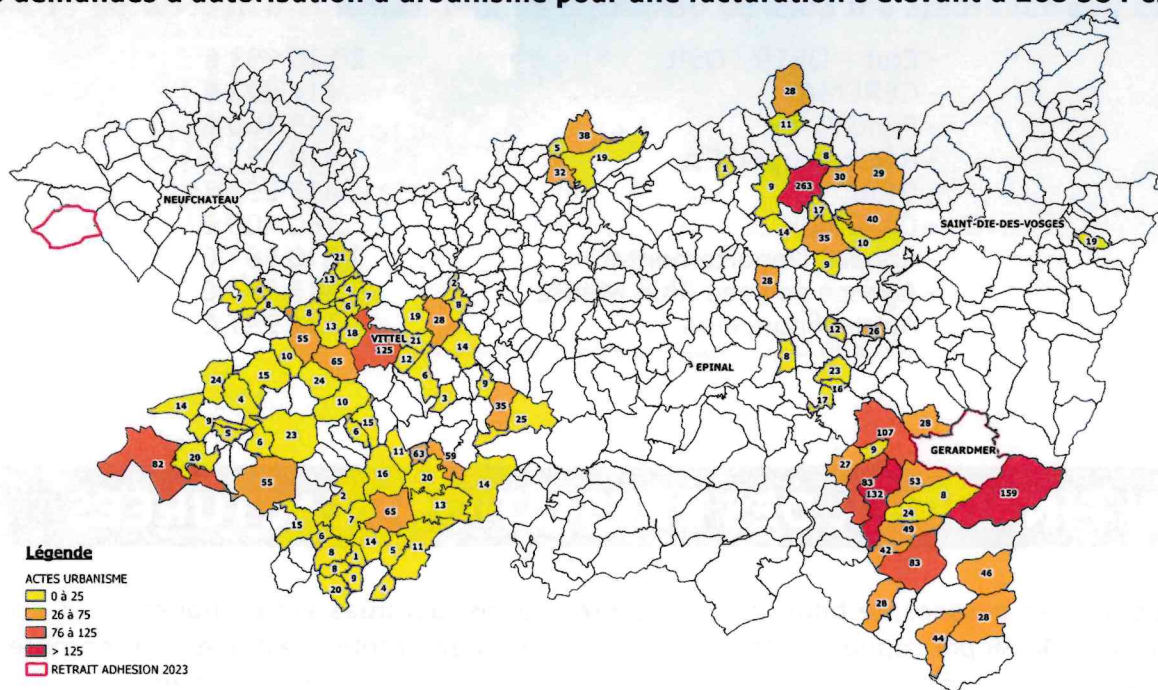
Visite d'évaluation – ROMONT

## ● Urbanisme

Le service instructeur du Pôle de l'Urbanisme a instruit sur l'année 2023 (période de référence du 01/10/2022 au 30/09/2023) :

- Certificats d'Urbanisme :	937	(1 025 en 2022)
- Déclarations Préalables :	1 343	(1 159 en 2022)
- Permis de Construire :	545	(742 en 2022)
- Permis d'Aménager :	15	(36 en 2022)
- Permis de Démolir :	28	(26 en 2022)

**Soit 2 868 demandes d'autorisation d'urbanisme pour une facturation s'élevant à 268 584 €.**



Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, 2855 dossiers ont été instruits.

Comparativement à l'année 2022, il a été constaté une légère diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme instruites, notamment en ce qui concerne les demande de permis de construire.

Cette baisse résulte de deux facteurs :

- L'aide apportée ponctuellement jusqu'au 16 mai 2022 à la commune de GERARDMER (pour pallier à un manque de personnel)
- Une baisse de 28,3% est observée au niveau national (hausse des prix de l'immobilier, des taux d'emprunt et du coût des matériaux).

Le Pôle poursuit son accompagnement auprès de ses adhérents tant sur l'utilisation du logiciel que sur des questions relevant du droit de l'urbanisme :

- Réunions de concertation sur l'évolution réglementaire des documents d'urbanisme avec les communes en demande,
- Aide à la faisabilité de projets en amont d'un dépôt de dossier pour les communes en demande,
- Organisation de réunions de suivi sur la dématérialisation des actes d'urbanisme : les 14, 21 et 28 mars 2023 (taux de participation 33%),
- Formations, sur l'utilisation du logiciel, pour les agents communaux nouvellement recrutés.

Afin d'améliorer le traitement et la qualité du service, le Pôle Urbanisme souhaite se doter d'un Système d'Information Géographique (SIG). A l'issue de la collecte des données informatiques (documents d'urbanisme) de nos adhérents, une phase de test a déjà été engagée fin novembre 2023 en vue d'un déploiement 2024

## RECHERCHE DE SUBVENTIONS

La réalisation d'une opération est souvent conditionnée à son financement ; c'est pourquoi les subventions et les diverses aides mobilisables sont généralement déterminantes pour la poursuite d'un projet.

Dans la continuité de son assistance administrative et technique de ses adhérents et afin de favoriser l'émergence des projets, l'Agence accompagne les Collectivités dans la recherche de diverses subventions.

**En 2023 nos adhérents ont ainsi pu bénéficier de financements à hauteur de 11 542 000 €**

- Etat – DETR / DSIL	2 510 991 €
- CEREMA	414 992 €
- Fond vert	218 100 €
- Région Grand Est	418 493 €
- DRAC	417 259 €
- Climaxion	260 405 €
- Conseil Départemental	1 810 561 €
- Agence de l'eau Rhin Meuse	5 316 208 €
- Autres financeurs	174 991 €

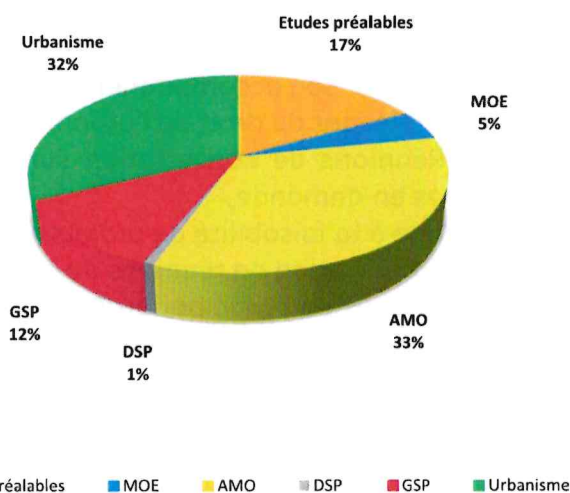
(CAF, Com Com, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ANS...)

## BILAN FINANCIER DES PRESTATIONS FACTURÉES

Comme les années passées, le bilan 2023, des prestations facturées est en hausse. Cet accroissement est d'environ 13,48 % par rapport à l'année 2022. Cette augmentation est liée à un nombre sans cesse croissant de sollicitations et au développement ou à la prise de nouvelles compétences.

Recettes par type de prestations	Année 2022	Année 2023
Etudes préalables	87 418,25	142 450,00
MOE	52 027,04	41 511,02
AMO	213 157,28	282 035,45
DSP	7 200,00	7 200,00
GSP	69 506,52	98 554,32
Urbanisme <sup>1</sup>	311 185,50	268 584,00
<b>Recettes annuelles</b>	<b>740 494,59</b>	<b>840 334,79</b>

Répartition des recettes 2023 par catégorie de missions



<sup>1</sup> Bilan d'activité du 1<sup>er</sup> octobre (année n) au 30 septembre (année n+1)

# COMPTE ADMINISTRATIF

L'exécution du budget 2023 fait apparaître les résultats suivants :

SECTIONS/CHAPITRES	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 796 550,00</b>	<b>1 106 013,11</b>
011 - Charges à caractère général	266 300,00	166 384,43
012 - Charges de personnel	1 018 700,00	904 575,89
023 - Virement à la section d'investissement	471 698,00	0,00
42 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 302,00	5 802,00
65 - Autres charges de gestion courantes	32 050,00	28 935,79
67 - Charges spécifiques	500,00	315,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>490 762,00</b>	<b>21 090,00</b>
001 - Solde exécution investissement reporté	11 762,00	11 762,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	479 000,00	9 328,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 287 312,00</b>	<b>1 127 103,11</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 796 550,00</b>	<b>1 914 625,05</b>
002 - Résultat fonctionnement reporté	681 523,75	681 523,75
74 - Dotations et participations	339 640,10	344 936,60
70 - Produits des services et ventes directes	759 736,15	840 334,79
75 - Autres produits de gestion courantes	50,00	26 203,09
77 - Produits spécifiques	500,00	0,00
013 - Atténuations de charges	15 100,00	21 626,82
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>490 762,00</b>	<b>17 564,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	471 698,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert	7 302,00	5 802,00
1068 - Excédent de fonctionnement	11 762,00	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	11 762,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 287 312,00</b>	<b>1 932 189,05</b>

# POINT SUR LE PERSONNEL

Après une évolution significative des effectifs au cours de l'année 2022 pour faire face à la prise de nouvelles compétences et à l'augmentation des sollicitations, les effectifs de l'Agence sont restés stables en 2023. A noter quelques mouvements pour le pôle voirie :

- Monsieur Gilbert COLLE a pris sa retraite, à compter du 1er octobre 2023. Il a été remplacé par Madame Juliette PACHOT arrivée le 18/06/2023.

- M. ROUX Alexandre a demandé une mise en disponibilité de 5 ans pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et a été remplacé par Monsieur Nacir AISSA depuis le 01/12/2023.

## ● Effectif :

A la fin de l'année 2023, l'ATD 88 comptait 19 agents (5 agents de catégorie C, 12 de catégorie B et 2 de catégorie A) répartis au sein des 6 pôles suivants :

- Direction, Administration Générale et Finances : 3,2 ETP
- Urbanisme : 3 ETP
- Bâtiment : 4 ETP
- Eau-Assainissement : 2,8 ETP
- Voirie : 4 ETP
- Ouvrages d'Art : 1 ETP
- Agent en disponibilité pour convenances personnelles : 1 ETP

## ● Le statut des agents composant le personnel de l'Agence :

- 17 agents embauchés par l'ATD 88
- 2 agents mis à disposition par le Conseil Départemental des Vosges

## ● Présentéisme :

Sur le plan des absences du personnel, 2023, est une année caractérisée par des indicateurs dégradés qui tranchent par rapport aux années précédentes avec 171 jours d'arrêt maladie.

Sur les 19 agents il est précisé qu'un seul agent totalise à lui seul l'intégralité de ces jours d'arrêt maladie.

## ● Formation des agents :

En 2023, 81 jours de formation ont été réalisés pour l'ensemble de la structure, soit une moyenne de 4 jours par agent, se déclinant comme suit :

- 1 journée de formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) a été réalisée pour 12 agents (soit 12 jours) leur permettant d'obtenir l'habilitation AIPR concepteur

- 40 jours de formation issus du catalogue du CNFPT

- 29 jours auprès d'autres structures telles que le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ou l'Office International de l'Eau (OiEau), CAP INFO, Adème Formation, CD2e.



## PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut du Mont (1 751 abonnés) a sollicité l'ATD 88 dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Depuis 2017, le syndicat est engagé dans un programme de travaux d'amélioration de son réseau de distribution d'eau potable, avec pour objectif, l'atteinte d'un rendement minimum de 85 %. A ce jour, près de 27,5 km ont été renouvelés.

Pour éviter d'autres pertes en eau sur le secteur de la nappe des Grès du Trias Inférieur, le SIE du Haut du Mont a souhaité réhabiliter ses ouvrages de stockage.

Les 9 réservoirs et bâches feront donc l'objet d'une reprise globale, comprenant :

- La reprise des étanchéités extérieures et intérieures de chaque cuve,
- Le ravalement intérieur et extérieur de chaque local technique,
- La réhabilitation de l'étanchéité du toit terrasse de chaque local technique.

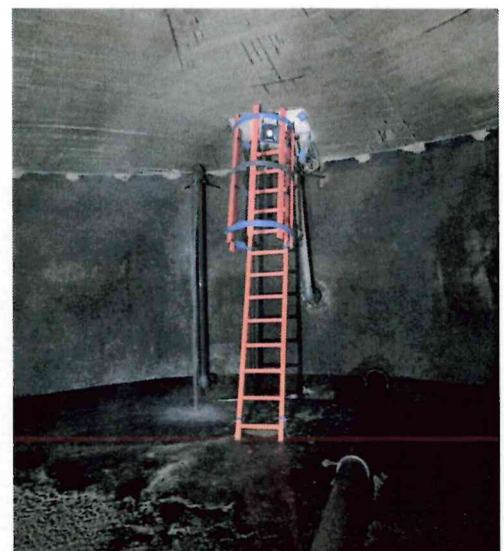
Ce programme ambitieux est également complété par la reprise du génie civil de chacune des 3 stations de pompage, et par l'installation d'équipement de sécurisation au niveau de chaque ouvrage (capteur intrusion et l'installation de bacs de rétention sous capots des forages, protection des agents par la mise aux normes de garde-corps, etc...).

Le montant prévisionnel de l'opération est de 1.603.000,00 € H.T. Le programme a été validé lors d'une réunion du Conseil Syndical du 7 décembre 2023 à BOUXURULLES.

L'exécution de ce projet sera réalisée durant les exercices 2024-2028, avec l'assistance technique et administrative de l'Agence Technique Départementale des Vosges, et l'appui financier du Département des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Réservoir – AVRAINVILLE



Réservoir principal – SAINT VALLIER

# PAROLE D'ÉLU

## REQUALIFICATION D'UNE ANCIENNE MAISON D'HABITATION ET DE SON CORPS DE FERME



M. Jean-Claude MARMEUSE  
Maire de ROUVRES LA CHÉTIVE

### Pouvez-vous nous parler de votre projet ?

En 2020, la commune a saisi l'opportunité d'acheter une ancienne maison du village, un corps de ferme esseulé en centre bourg immédiatement proche de la Mairie, de l'école et de la salle polyvalente avec l'intention d'aménager des logements.

#### Rappel du contexte et des enjeux généraux

- Rénover un ancien bâtiment et la voirie attenante.
- Aménagement du carrefour entre la rue Danvoe, la rue Hanrenay et la rue des Ecoles et qui est à proximité immédiate des équipements publics (Ecole 3 classes, Mairie, Salle Communale et terrain de loisirs extérieur)
- Optimiser les liaisons
- Augmenter le nombre de places de stationnement
- Mise en place d'aménagements paysagers

#### Description globale du projet

- Acquisition d'un ancien bâtiment et du terrain pour une surface totale de 1 773 m<sup>3</sup>
- Création d'un logement de type F2 au RDC
- Création d'un logement de type F3 à l'étage
- Création de 2 celliers
- Création d'une Maison d'Assistantes Familiales (M.A.M.) dans l'ancienne grange: surface de 100 m<sup>2</sup>





### **Pourquoi avoir fait appel à l'ATD pour votre projet :**

Face à l'ampleur du projet, il était indispensable pour notre commune d'être accompagnée par une structure d'ingénierie pour monter le dossier. C'est en prenant des renseignements auprès de la Sous-Préfecture de NEUFCHATEAU, sur les aides et subventions disponibles, que l'on m'a conseillé de solliciter l'ATD 88.

### **Pouvez-vous nous relater le déroulement du projet avec l'ATD**

Après un premier contact, un diagnostic a été établi et a abouti à une Etude de Faisabilité définissant le contour du projet sur la création d'une M.A.M (Maison d'assistantes maternelle) et de deux logements ; et présentant l'étendue des travaux à réaliser, le budget de l'opération et surtout l'évaluation des aides et subventions mobilisables.

Grâce à toutes ces données nous avons lancé le projet. L'ATD 88 a réalisé la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et nous a accompagnée de la conception jusqu'à la réception des travaux.

### **Pour conclure, avec l'ATD ?**

J'ai apprécié de travailler avec les équipes de l'ATD 88, qui nous a apporté un réel soutien à la réalisation de notre projet, tant sur le plan technique, administratif et surtout financier, qui pour des petites communes comme la nôtre est bien souvent l'un des principaux obstacles à l'investissement.

# L'ANNÉE 2023 EN UN COUP D'ŒIL

**840 334 €** DE PRESTATIONS

**141**  
CONVENTIONS SIGNÉES

**2 855**  
ACTES D'URBANISME INSTRUITS

**25** VISITES D'ÉVALUATION  
D'OUVRAGES D'ART

**19**  
COMPTAGES ROUTIERS

**16,7 M€ HT**  
DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

**2M€ HT**  
DE MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE GÉNÉRÉS

**11,5 M€**  
DE SUBVENTIONS OBTENUES

**ATD**  
88

Agence Technique  
Départementale  
des Vosges

11, Avenue du Général De Gaulle  
88000 EPINAL

**Tél. 03 29 29 89 01**

Mail : [contact@atd88.fr](mailto:contact@atd88.fr)



**WWW.ATD88.FR**